

STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION  
ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ



# INVESTIR DANS LES SOLIDARITÉS POUR L'ÉMANCIPATION DE TOUS

#InvestirDansLesSolidarités

Matinées de l'URAJH- 21 mai 2019

stratégie nationale de prévention et de  
lutte contre la pauvreté



# **1. Présentation de la stratégie nationale**

# 1. Présentation de la stratégie nationale : 3 constats

- ❑ **L'augmentation des dépenses sociales n'a pas suffi à faire reculer la pauvreté dans le pays :**



- 8,8 millions de personnes pauvres estimés en 2018,
- Dont 2,8 millions dans une situation de privation matérielle grave,
- Un taux de pauvreté estimé à 13,9 % en 2016.

- ❑ **Une reproduction de la pauvreté, avec une forte vulnérabilité des plus jeunes :**

- 34,9% des personnes vivant dans une famille monoparentale sont pauvres,
- 3 millions d'enfants pauvres,
- Un taux de chômage des jeunes qui s'élève à 22,3 %.

- ❑ **Un système de solidarité marqué par une forte complexité, favorisant le non-recours, et par la faiblesse du retour à l'emploi :**

- Le taux de non-recours au RSA était estimé à 35 % en 2011,
- Près de la moitié des allocataires du RSA le sont depuis au moins 4 ans.

# 1. Présentation de la stratégie nationale : les engagements

**5 engagements et 21 mesures**  
pour un budget total de **8,5 milliards d'euros**

**Engagement 1** - L'égalité des chances dès les premiers pas

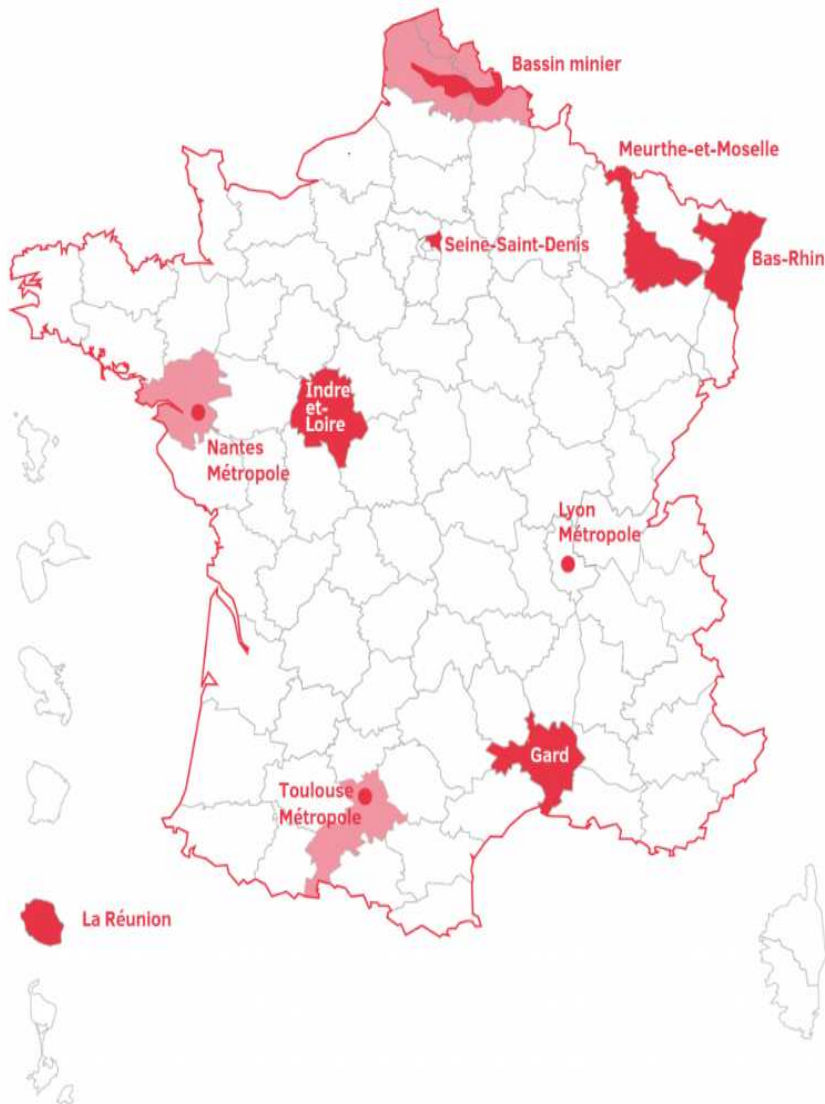
**Engagement 2** - Garantir les droits fondamentaux des enfants au quotidien

**Engagement 3** - Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes

**Engagement 4** - Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité

**Engagement 5** - Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi

# 1. Présentation de la stratégie nationale : la gouvernance



## 3 niveaux de pilotage :

- un pilotage national avec une conférence nationale des acteurs,
- 15 GT régionaux et des conférences régionales, pour décliner les axes de la stratégie,
- une contractualisation avec les collectivités, sous le pilotage du Préfet.

## Une contractualisation accélérée avec **10 territoires démonstrateurs**,

## Une extension de la contractualisation à l'ensemble des départements.

# 1. Présentation de la stratégie nationale : la contractualisation

- **Une convention** sera conclue entre l'État et la Métropole sur une durée de 3 ans, de 2019 à 2021 :
  - ✓ Des actions du socle, définies par l'État,
  - ✓ Des actions d'initiative métropolitaine, définies par la collectivité.
  
- **Une enveloppe financière** dédiée alloués par l'État, chaque année.
  - ✓ Des financements paritaires État / Métropole,
  - ✓ Des financements conditionnés à des indicateurs précis de résultats.
  
- **Des actions concrètes** qui visent à :
  - ✓ Mieux coordonner les acteurs,
  - ✓ Privilégier la prévention,
  - ✓ Expérimenter de nouvelles manières de faire.

# TRAVAUX NATIONAUX

1. L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté
  2. Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants
  3. Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes
4. Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité
5. Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi

## 1. L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté – Rappel des mesures

### Mesures phares :

- **Un plan de formation et un nouveau référentiel pour 600 000 professionnels de la petite enfance** afin de favoriser le développement de l'enfant et l'apprentissage du langage avant l'entrée à l'école maternelle
- Réussir la **mixité sociale** dans les modes d'accueil du jeune enfant (bonus « mixité »)

### Autres mesures-clés :

- Développer les modes d'accueil de la petite enfance, notamment dans les territoires fragiles avec la création d'un bonus « territoires » permettant de diminuer à moins de 10 % le reste à charge des communes
- 300 crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) créées d'ici 2020
- Rénover la politique de soutien à la parentalité et créer 300 nouveaux centres sociaux dans les territoires prioritaires
- Renforcer la transparence des modalités d'attribution des places de crèches
- Soutenir les collectivités dans 60 quartiers prioritaires avec deux adultes par classe de maternelle (un agent territorial spécialisé des écoles maternelles et un enseignant)



# 1. L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté – État des travaux

## Plan de formation des professionnels de la petite enfance

- **Premier semestre 2019 : préparation du plan de formation et test des maquettes**
  - Saisine du HCFEA pour l'élaboration d'un référentiel de la qualité de l'accueil
  - Avril : rendu des conclusions du HCFEA
  - Avril-juin : montage de la maquette pédagogique
  - En parallèle, au premier semestre 2019 : négociation de l'accord-cadre avec les divers employeurs.
- **Second semestre 2019 : premières entrées en formation** dans un ou deux départements (phase de test et d'ajustements)
- Premier semestre 2020 : déploiement à grande échelle des formations

**Objectif : 600 000 professionnels formés soit 200 000 / an sur trois ans : 2020, 2021, 2022**

## Offre d'accueil

- **Transparence des critères d'attribution** des places en crèche : remise du vade-mecum de l'AMF (E. Laithier) en octobre 2018
- **Bonus « mixité sociale » et « inclusion handicap »** : circulaire Cnaf diffusée le 21 novembre 2018
- **Bonus « territoire »** : en vigueur à compter de 2020, et dès 2019 pour les QPV

## Soutien aux familles

- **177 lieux d'animation de la vie sociale (centres sociaux) déjà programmés** identifiés par la branche famille

## Fonds d'investissement social

- Lancement des **premiers appels à projet** au printemps autour de la **petite enfance**

## 2. Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants – Rappel des mesures

### Mesures phares :

- **Une alimentation équilibrée pour tous** : des petits déjeuners dans les territoires fragiles, des tarifs de cantines plus accessibles et des programmes d'accès à l'alimentation infantile
- **Des maraudes mixtes État/département**, spécialisées dans la protection de l'enfance, pour aller vers les familles avec enfants dans la rue et prévenir la mendicité

### Autres mesures-clés :

- Adapter l'offre aux besoins des familles avec enfants : 125M€ consacrés à l'accompagnement des familles hébergées et au développement et à l'adaptation de l'offre d'hébergement et de logement
- Déployer un référentiel sur l'hébergement des familles avec enfants et l'intégrer au programme d'humanisation de l'Anah
- Renforcer les missions des PMI sur l'accès à la santé et l'appui de la médecine de ville aux missions de la santé scolaire, dans le cadre du parcours de santé des enfants de 0 à 6 ans
- Prévenir et lutter contre le surendettement : déploiement de 400 « Points conseil budget » sur l'ensemble du territoire et introduction d'un plafonnement des frais bancaires
- Renforcer la prévention des expulsions, dans le cadre du plan « Logement d'abord »

## 2. Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants – État des travaux

### Petits déjeuners

- Cadre de mise en œuvre défini : besoins identifiés, dispositif souple et non normatif, plusieurs finalités (apport nutritionnel qualitatif + éducation à l'alimentation), parents associés, respect des règles de sécurité et d'hygiène alimentaire.
- Lancement en deux temps
  - **Retour des vacances de février**, premiers petits déjeuners organisés dans plusieurs territoires pionniers (académies de Versailles, Amiens, Reims, Lille, Nantes, Toulouse, Montpellier, La Réunion) :
    - **98 communes et plus de 386 écoles** (dont 79 dans le Val d'Oise et 46 à La Réunion)
    - **Au moins 33 000 élèves bénéficiaires**
  - **Rentrée de septembre** : lancement dans tous les territoires, sur la base d'un recensement des besoins (questionnaire ad hoc adressé aux écoles)

**Objectif : 100 000 enfants bénéficiaires d'un petit-déjeuner**

### Tarifification sociale des cantines

- Un formulaire simplifié envoyé très prochainement à l'ensemble des maires éligibles
  - Depuis le 1<sup>er</sup> avril, les repas servis dans les communes éligibles pratiquant une tarification sociale permettent de bénéficier du soutien de l'Etat
  - Rentrée de septembre 2019, début de l'application de la mesure (sur la base de délibérations adoptées au premier semestre 2019)

**Objectif : 70 000 élèves concernés pour 140 repas/an**

### Généralisation du programme « Malin »

- Engagement d'industriels dans le programme, lancement des travaux entre la Cnaf et l'Action Tank

## 2. Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants – État des travaux

### Points conseil budgets

- Cahier des charges et plan de déploiement 2019 finalisés
- Évènement national de lancement le 8 avril

**Objectif : 150 PCB ouverts ou confortés en 2019, 250 PCB ouverts en 2020**

### Maraudes mixtes

- Document de référence présenté le 21 février, mesure intégrée à la contractualisation

**Objectif : 50 maraudes mixtes déployées sur tout le territoire**

### PMI et accès à la santé

- Remise des rapports Peyron et Rist/Barthet-Derrien prévue en avril

### Développement et adaptation de l'offre d'hébergement

- Déploiement de 20 M€ supplémentaires en cours afin de :
  - **Renforcer les CHRS** les plus fragilisés
  - **Accompagner dans et vers le logement de familles hébergées à l'hôtel**
  - Soutenir le **plan de résorption des bidonvilles**
  - Déployer le plan **Logement d'abord** et lancer le **Logement d'abord pour les jeunes**
  - Soutenir des projets innovants
    - le **projet Respiration**, visant à l'accès à la culture, aux savoirs scientifique et aux loisirs des enfants et familles vivant en hébergement
    - le **projet EMILE**, qui propose à des personnes en difficulté d'insertion professionnelle et mal logées de débiter un nouveau projet de vie dans un territoire d'accueil.

### 3. Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes – Rappel des mesures

#### Mesure phare :

**Une obligation de formation jusqu'à 18 ans**, reposant à la fois sur le jeune décrocheur et sur les pouvoirs publics (notamment les missions locales)

#### Autres mesures-clés :

- Plus de 100 M€ consacrés à des solutions d'accompagnement vers l'emploi de tous les jeunes en complément d'une extension de la Garantie jeunes (500 000 bénéficiaires entre 2018 et 2022)
- Repérer, renouer le dialogue et (re)mobiliser les jeunes en risque d'exclusion pour les amener vers un parcours d'accompagnement et de formation : appels à projets et financement complémentaire pérenne des points accueil écoute jeunes et associations de prévention spécialisées
- Des expérimentations dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences pour diversifier les opérateurs et les modalités d'utilisation de la Garantie jeunes
- Des moyens contractualisés avec les départements pour empêcher les sorties «sèches» de l'aide sociale à l'enfance

### 3. Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes – État des travaux

#### Mise en œuvre de l'obligation de formation

- 2019 : **adoption de la mesure** et préparation de son entrée en vigueur pour septembre 2020 (mission préparatoire confiée à Patrick Roger et Sylvie Charrière)

#### Repérage et aller-vers

- **AAP « aller-vers »** prévus par le PIC lancés au premier trimestre 2019
- **Points accueil écoute jeunes** : journée nationale organisée le 29 janvier, priorités 2019 consacrées à la consolidation du réseau avant le déploiement de nouveaux PAEJ à partir de 2020
  - Finalisation des travaux nationaux avec l'ANPAEJ en mai 2019

**Objectif : consolidation des 200 PAEJ existants en 2019, début des nouvelles ouvertures à partir de 2020**

- **Prévention spécialisée** :
  - Présentation des modalités de contractualisation en février avec quelques actions prioritaires (public 18-25 ans, quartiers prioritaires, horaires de nuit et week-end)
  - Grande journée nationale consacrée à l'intervention sociale dans les quartiers prioritaires, mi-2019

#### Développement des parcours d'accompagnement

- Hausse de **l'enveloppe PACEA** : effective depuis l'adoption de la loi de finances (48 M€), notification des missions locales effective
- **Expérimentations** du FIS : lancement des AAP au printemps autour de la Garantie jeunes

#### Fin des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance

- Présentation du document de référence le 14 février 2019, intégration à la contractualisation Etat-département en cours
- Mission confiée à Brigitte Bourguignon sur l'accompagnement des jeunes majeurs

## 4. Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité – Rappel des mesures

### Mesures phares :

- Aller vers un **revenu universel d'activité** qui se substitue au maquis des prestations
- **Revaloriser la prime d'activité**
- Garantir à chacun **l'accès à une complémentaire santé**

### Autres mesures-clés :

- Moderniser la délivrance des prestations sociales en favorisant les échanges d'informations entre acteurs, en rendant automatique les démarches et en favorisant un paiement au juste droit, généraliser le *datamining* pour le repérage des bénéficiaires potentiels
- Renforcer l'accès aux droits et aux services sociaux (**généralisation des accueils sociaux inconditionnels**, expérimentation de « territoires zéro non-recours », coffre-fort numérique)
- Renouveler automatiquement la CMU-c pour les allocataires du RSA
- Créer 100 centres de santé communautaires dans les QPV
- Accompagner le « 100 % santé » sur l'optique, les aides auditives et le dentaire
- 1 450 places supplémentaires d'ici 2022 pour les lits d'accueil médicalisé (LAM) et lits halte soin santé (LHSS) ; 1 200 places supplémentaires pour les appartements de coordination thérapeutique (ACT), soit une augmentation de 25 % de l'ONDAM spécifique sur 2019-2022

## 4. Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité – État des travaux

### La création du revenu universel d'activité

- Lancement des travaux techniques par le comité d'orientation stratégique le 14 mars (pilotage technique assuré par Fabrice Lenglard)
- Lancement de la concertation sur le RUA au printemps

### Les autres mesures sur le non-recours

- Automaticité **renouvellement CMU-c** pour les BRSA : en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril, 670 000 foyers concernés
- **Fusion CMU-c-ACS** : effective à l'automne prochain (prévu en LFSS 2019)
- **Référents de parcours** : référentiel finalisé et intégré à la contractualisation
- **Premier accueil social inconditionnel** : référentiel finalisé et intégré à la contractualisation
- **Territoires zéro non-recours** : programmation dans le cadre du FIS encore en travaux

### ONDAM médico-social

- Circulaire budgétaire sur l'ONDAM médico-social en cours de finalisation
- Lancement des appels à projets par les ARS T2 2019

### Revalorisation de la prime d'activité

- Hausse de la prime d'activité de **+ 100 € au niveau du SMIC** (bonus dès 0,5 SMIC)
- Au total, 5 millions de ménages pourront bénéficier de la prime, soit 1,2 millions de plus qu'aujourd'hui. Cela correspond à au moins 7,6 millions de personnes (y compris conjoints et enfants), contre 5,6 aujourd'hui.
- La réforme de la prime d'activité, une dépense d'environ 2,5 Mds d'euros en faveur du pouvoir d'achat des travailleurs modestes.



## 5. Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi – Rappel des mesures

### Mesures phares :

- **Création d'une « Garantie d'activité »** combinant accompagnement social renforcé et insertion dans l'emploi pour 300 000 allocataires par an
- **100 000 salariés supplémentaires accueillis dans le secteur de l'insertion par l'activité économique** pour favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus fragiles

### Autres mesures-clés :

- Pour généraliser l'accompagnement vers l'emploi des allocataires, un État garant du service public de l'insertion : renforcement des droits et devoirs et obligation contractualisée avec les départements de réaliser sous un mois l'instruction de la demande et l'orientation de tout nouveau bénéficiaire
- Essaimer les expérimentations évaluées positivement pour les personnes les plus fragiles pour 70 M€ : « Territoires zéro chômeur de longue durée », Convergence, Tapaj (travail alternatif payé à la journée) et SÈVE (médiation active vers l'emploi)

## 5. Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi – État des travaux

### Amélioration de l'orientation et de l'accompagnement des allocataires du RSA

- Remise des travaux par F. Bierry le 19 février : schémas-cibles d'amélioration de l'orientation et de l'accompagnement des allocataires du RSA
- Intégration aux conventions Etat-départements en cours

### Création de la garantie d'activité

- Nouveau protocole d'accompagnement global Pôle emploi-Etat-ADF et cahier des charges nationales présentés le 19 février
- Intégration aux conventions Etat-départements en cours

### Renforcement des moyens de l'insertion par l'activité économique

- Travaux en cours, conduits par T. Guilluy et le Conseil de l'inclusion dans l'emploi (« Pacte d'ambition 100 000 nouveaux emplois dans l'IAE d'ici fin 2022 ») avec une finalisation au printemps
- 7 thématiques retenues : simplification des processus et outils de pilotage, renforcement des parcours et de l'accompagnement, développement des territoires, évaluation des modèles économiques, coopération et passerelles avec les entreprises, formation professionnelle et entreprises apprenantes, innovation et nouveaux modèles

### Essaimage des expérimentations ayant fait leur preuve (Seve, Tapaj, Convergence)

- Finalisation des travaux interadministratifs DGEFP-délégation pauvreté
- Lancement officiel de l'essaimage au printemps 2019

### Concertation sur le service public de l'insertion

- Lancement de la concertation au printemps 2019

## Les leviers de mise en œuvre de la stratégie – État des travaux

### Participation des personnes concernées

- Refonte de la composition du CNLE pour renforcer la présence des personnes concernées
- Objectif de 50% de personnes concernées dans les groupes de travail régionaux de mise en œuvre de la stratégie

### Plan de formation des travailleurs sociaux

- Finalisation des priorités de formation continue, en lien avec le Haut conseil au travail social :
  - « aller-vers »
  - travail social et territoires (QPV, zones rurales isolées, etc.)
  - intervention collective et développement social
  - participation des personnes
  - parcours de vie (réfèrent de parcours, insertion professionnelle, PASIP)
  - numérique et travail social
  - formation des cadres de l'action sociale
- Élaboration du référentiel de formation en 2019, journée nationale de lancement le 4 avril
- A partir de 2020 et d'ici 2022 formation continue proposée à l'ensemble des travailleurs sociaux : en collectivités territoriales, dans le secteur associatif et État

**+ de 700 000 travailleurs sociaux concernés**

### Mobilisation des entreprises

- Déploiement de la dotation d'action territoriale avec la fondation Break Poverty dans des sites pilotes répartis sur l'ensemble du territoire (Romans-sur-Isère , Bassin minier, Nantes,... )
- Initiative « 10 000 entreprises inclusives » lancée par Muriel Pénicaud en février
- Lancement des assises économie collaborative et pauvreté à venir

LA  
CONTRACTUALISATION  
AVEC LES  
DÉPARTEMENTS

## Une contractualisation avec les conseils départementaux centrée sur les objectifs de la stratégie pauvreté

**Garant de la solidarité nationale et dépositaire de l'ambition des politiques sociales, l'Etat a défini un cadre de contractualisation** qui permet de mobiliser des moyens importants centrés sur des priorités partagées

### **S'engager sur des résultats et non plus sur des moyens :**

- Un nombre limité d'objectifs, sur les thèmes de l'insertion des bénéficiaires du RSA, de l'aide sociale à l'enfance et du travail social adossés à des indicateurs robustes adaptés à l'échelle locale
- Un effort soutenu par l'État dans le cadre du fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, qui atteindra au moins 210 M€ à l'horizon du quinquennat.

**Un comité pour suivre la contractualisation avec les collectivités territoriales** : il rassemblera l'État, les collectivités territoriales, les membres du conseil scientifique et les associations concernées. Il sera notamment chargé d'**accompagner la mise en place du fonds de contractualisation, de s'assurer de la bonne utilisation des crédits et de proposer des solutions en cas de litiges.**

## Une contractualisation avec les conseils départementaux centrée sur les objectifs de la stratégie pauvreté

### Ouverture effective de la contractualisation avec l'ensemble des territoires

- Séminaire de lancement organisé le 21 février en présence du Premier Ministre
- Diffusion d'une circulaire à l'ensemble des préfets les invitations à entamer les négociations avec l'ensemble des départements

### Des référentiels nationaux présentés le 21 février

- Maraudes-mixtes
- « Mieux accompagner les sorties de l'aide sociale à l'enfance » (mission confiée à Fouzy Mathey)
- Prévention spécialisée
- Référents de parcours
- Premier accueil social inconditionnel
- Orientation et suivi du parcours (mission F. Bierry)
- « Pour un contrat vivant » (mission F. Bierry)
- Garantie d'activité (mission F. Bierry)

### Répartition des crédits et fonctionnement de la contractualisation

- Répartition des crédits communiquée aux préfetures
- Diffusion d'un vade-mecum à l'attention des départements
- Organisation de journées dédiées à l'attention des correspondants enfance-famille et des correspondants insertion
- Recrutement d'un conseiller « territoire » dans la délégation

## Une contractualisation avec les conseils départementaux centrée sur les objectifs de la stratégie pauvreté – État des travaux

### Avancée de la contractualisation

- Tous les départements démonstrateurs ont adopté leur délibération de principe
- Cinq signatures ont eu lieu : Nord, Bas-Rhin, Indre-et-Loire, Toulouse, Haute-Garonne
  - Bas-Rhin : lancement d'une plateforme « Job Connexion » pour faciliter la recherche d'emploi des BRSA et déploiement d'un dispositif de bénévolat volontaire
  - Indre-et-Loire : modernisation des systèmes d'informations sur le parcours et l'accompagnement des BRSA, création d'un service itinérant d'accueil de jour du jeune enfant et d'un « bus de la prévention »
  - Nord : 8 maisons départementales de l'insertion et de l'emploi, externalisation à la CAF des tâches administratives de la PMI pour dégager du temps de prévention, lutte contre le décrochage, développement de l'offre de soutien à la parentalité, etc.
- 95 départements souhaitant s'engager, en l'attente des retours des services pour les départements manquants

Territoire démonstrateur	Date de signature
Bassin Minier	En cours
Nord	18/12/2018
Pas-de-Calais	En cours
Meurthe-et-Moselle	Prête à signer
Seine-Saint-Denis	En cours
Bas-Rhin	20/12/2018
Indre-et-Loire	17/01/2019
Loire Atlantique	Mars 2019
Nantes Métropole	Mars 2019
Lyon Métropole	En cours
Gard	Prête à signer
Toulouse- Métropole	29/03/2019
Haute- Garonne	29/03/2019
La Réunion	En cours

## Le rôle des services de l'Etat dans la contractualisation avec les conseils départementaux

### Dans le processus d'élaboration de la convention :

- S'assurer du respect du cadre budgétaire fixé
- Pour la partie socle
  - Analyser les actions proposées par le département pour s'assurer de leur conformité au cadre de référence
  - Veiller à la conformité aux indicateurs et à la définition de cibles ambitieuses mais adaptées à la réalité locale
- Pour la partie libre
  - Veiller au respect des principes inscrits dans le vademecum : nombre limité d'actions, inscription directe en lien avec la stratégie pauvreté, capacité à démontrer l'impact des actions (« avant »/ « après »)
- Veiller à l'information et, le cas échéant, l'association des principaux acteurs publics concernés : UT-Directe, Pôle emploi, CAF, CPAM, ARS
- Définition du pilotage de la convention par le préfet de département et le président du conseil départemental (en lien avec le préfet de région/haut-commissaire)

### Lors de la signature de la convention

- Veiller à la valorisation de l'aboutissement des négociations avec le conseil départemental (organisation de cérémonies de signature, etc.)
  - Dans la mesure du possible, les dates de signature peuvent être transmises à la délégation pauvreté afin d'envisager, le cas échéant, des déplacements des ministres concernés ou du délégué
  - Des séquences de signature pourront par exemple être organisées à l'occasion des prochaines conférences régionales

### Dans le suivi de l'exécution de la convention :

- Suivi de la convention conjointement avec le département (périodicité au moins annuelle) sur la base des modalités de pilotage définies précédemment
- Analyse du rapport d'exécution de la convention : vérification de l'atteinte des objectifs, mise en œuvre effective des actions de la convention



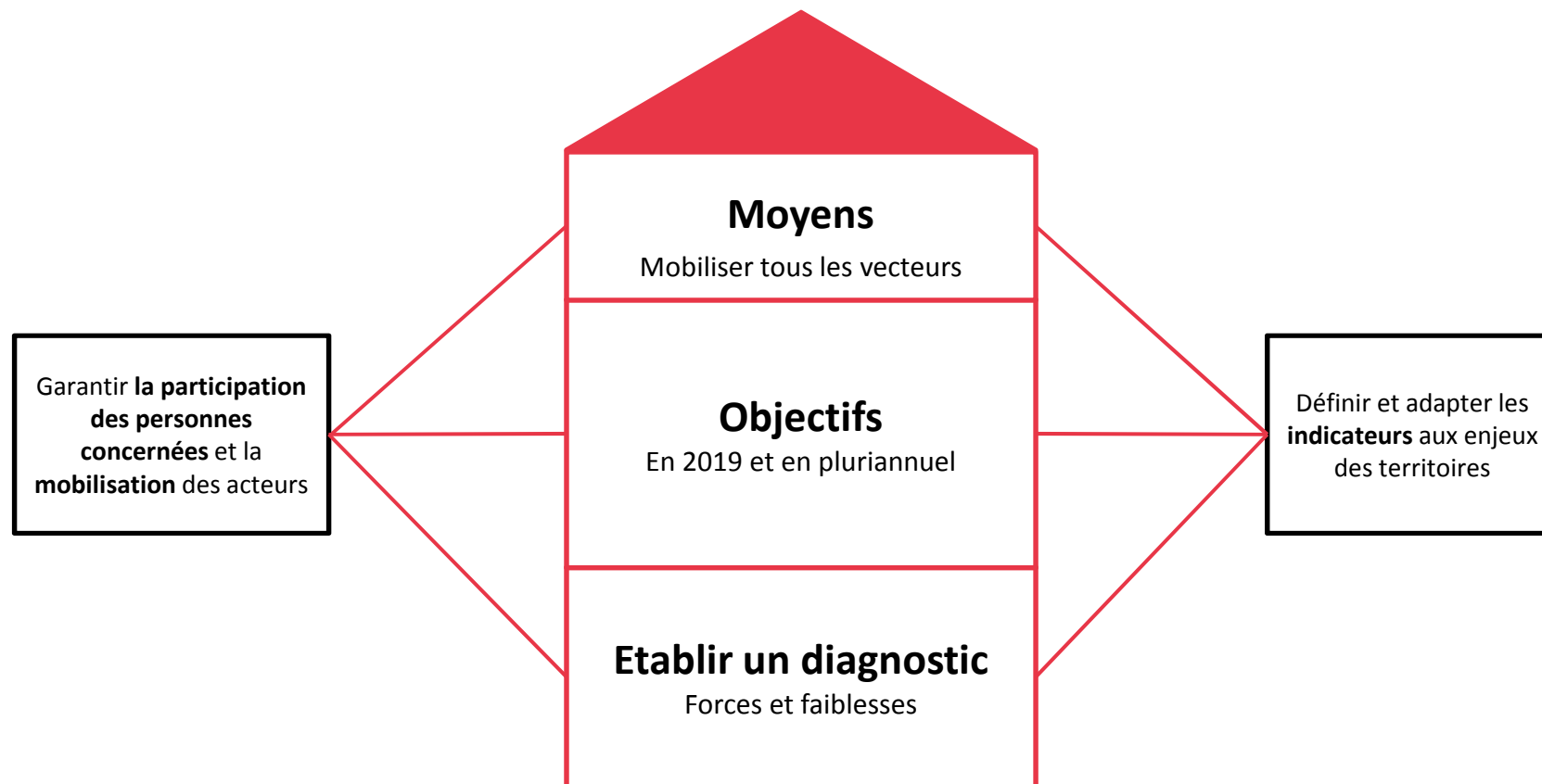
# L'ANIMATION RÉGIONALE

## Les conférences régionales – rappels

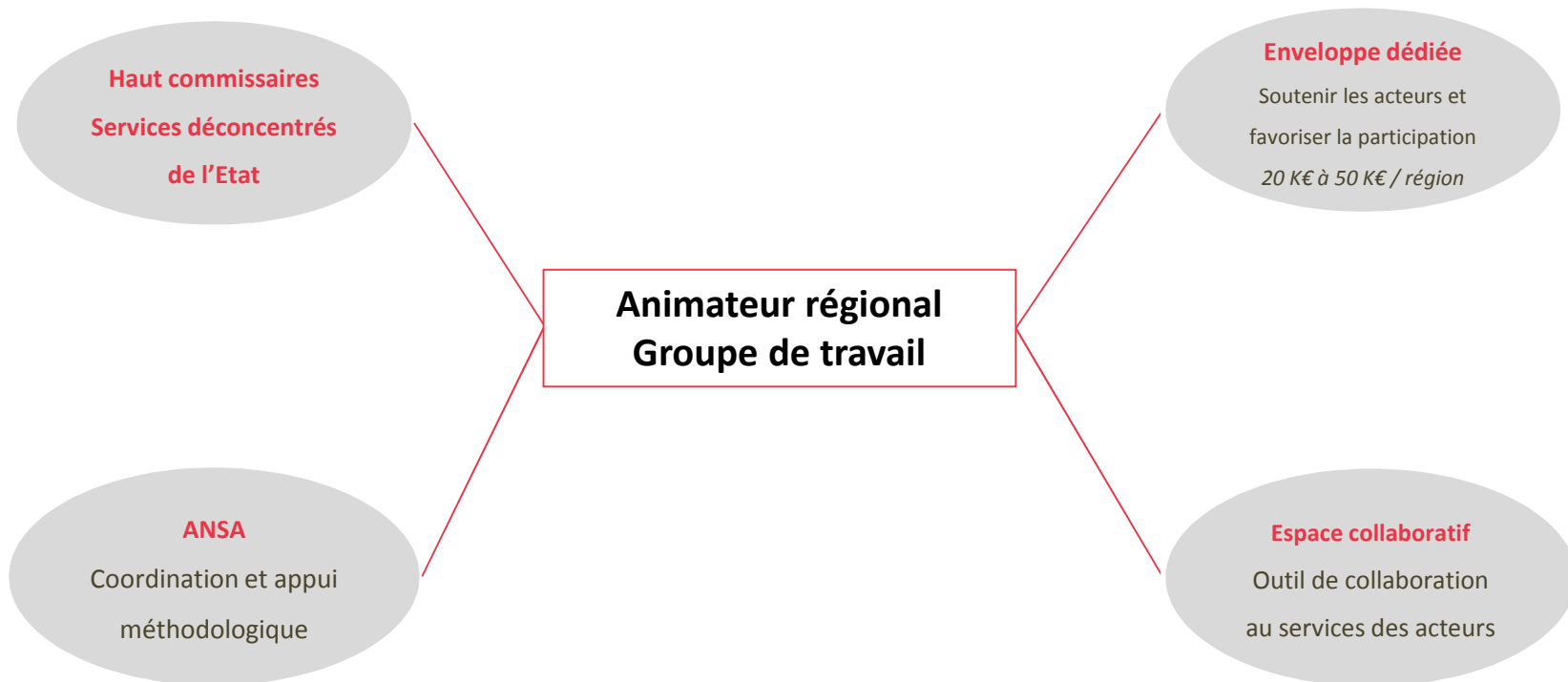
- Les **conférences d'acteurs** sont organisées dans chaque région, avec une possible déclinaison infrarégionale selon les territoires, **deux fois par an**. Elles visent à :
  - organiser la mobilisation de l'ensemble des acteurs ;
  - de préparer la mise en œuvre et le déploiement des mesures de la stratégie sur le terrain
- Pour garantir un pilotage à partir des territoires, **15 animateurs sont identifiés dans chaque région**
- Des **hauts-commissaires auprès de chaque préfet de région**, garant de la mise en œuvre de la stratégie pauvreté

Thématiques	Animateur régional
1. Développement de l'offre d'accueil du jeune enfant et de la mixité sociale	CAF ou commune
2. Plan de formation des professionnels de la petite enfance en lien avec l'Éducation nationale	CD ou association ou organisme de formation (CNFPT,...)
3. Développement de l'offre parentalité / centres sociaux	CAF ou centre social
4. Accompagnement des familles hébergement / logement + maraudes	CD ou association ou métropole ou intercommunalité
5. Accès à l'alimentation	association ou commune-CCAS
6. Santé : PMI, centres de santé, dispositifs médico-sociaux, etc.	CD ou CPAM
7. Réussite scolaire et pauvreté : territoires haute qualité éducative, expérimentations relative à la mixité sociale dans l'Éducation Nationale, santé scolaire, etc.	Académie ou Dasen
8. Obligation formation et déploiement PACEA (+PAEJ)	ML
9. Sortants ASE	Adepape
10. Parcours d'insertion : orientation, décloisonnement des parcours, accès aux solutions d'accompagnement et de formation	Pôle emploi ou CD
11. Offre d'accompagnement : garantie d'activité, IAE, essaimage des expés	CD
12. Accès aux droits, accueils sociaux, <i>data mining</i>	CCAS ou bénéficiaires ou CAF ou CD
13. Formation travail social	Travailleurs sociaux volontaires
14. La participation	Bénéficiaires
15. Développement de l'offre d'accueil du jeune enfant et de la mixité sociale	Entreprises

## Les conférences régionales – Le rôle des animateurs



## Les conférences régionales – Le soutien aux animateurs



## Les conférences régionales – suite des travaux

### Bilan des conférences régionales

- 18 conférences régionales organisées, plus de 6 000 participants, 400 animateurs désignés

### Poursuite des travaux relatifs à l'animation régionale

- 13 février : première journée nationale des animateurs de la stratégie pauvreté
  - Présentation de l'espace numérique de travail
  - Présentation des modalités d'accompagnement des animateurs
- 11 mars : ouverture de l'espace numérique de travail
- A partir d'avril : nomination espérée des hauts commissaires (plutôt juin 2019)
- Mai-juin 2019 : nouvelles conférences régionales thématiques
- Rentrée 2019 : nouvelle journée nationale des animateurs de la stratégie pauvreté

# Un changement de paradigme : l'espace collaboratif de la stratégie (1/3)

STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Rechercher...

Accueil A propos Mes espaces Les documents par thématique Aide

## BIENVENUE SUR L'ESPACE COLLABORATIF DE LA STRATÉGIE PAUVRETÉ

Bienvenue !

Bienvenue sur l'espace collaboratif de la stratégie pauvreté !

Vous souhaitez tout savoir sur la stratégie pauvreté et tout connaître sur la démarche d'animation régionale ? Cliquez sur l'onglet "À propos".

Vous avez besoin d'aide pour comprendre toutes les fonctionnalités de cet espace collaboratif ? Explorez la rubrique d'aide et posez toutes vos questions.

Et pour contribuer au travail thématique dans votre région ou aller découvrir ce qui se passe dans les autres régions, passez par la carte de France !

Tweets de @Delegpauvrete

Délégation interministérielle contre la pauvreté @Delegpauvrete

#GrandDebat @lecese : @duboschristelle annonce le lancement avec @onoblecourt d'une concertation sur le revenu universel d'activité.

Les 5 engagements de la stratégie... 1/3 DES FAMILLES MONOPARENTALES

D'un tiers des familles monoparentales.

L'événement du mois

En mars, découvrez l'espace collaboratif de la stratégie pauvreté et formez-vous à son utilisation !

Le 11 mars, l'espace collaboratif ouvre à tous les acteurs régionaux déjà recensés par les services de l'Etat en région. N'hésitez pas à poser toutes vos questions dans l'espace d'aide !

Dans chaque région, une première formation à destination des animateurs de l'espace

Accédez aux espaces régionaux

## L'espace collaboratif en chiffres :

- 4 000 membres dès l'ouverture le 11 mars, plus de 4500 au 1<sup>er</sup> avril
- 10 000 membres dans les prochains mois
- 18 espaces régionaux avec actualités, ressources documentaires, annuaire des acteurs, etc.
- 270 groupes de travail, soit 15 par région, sur chacun des 15 chantiers thématiques de la stratégie

## Un changement de paradigme : l'espace collaboratif de la stratégie (2/3)

### L'espace collaboratif de la stratégie, c'est :

- Un moyen d'informer et d'être informé des actualités nationales et régionales en lien avec le déploiement de la stratégie
- Une mise en réseau des acteurs et des informations, par la constitution progressive de fonds documentaires sur les différents chantiers (contractualisation, 15 thématiques d'animation, etc.)
- A terme, des outils intégrés de *reporting* national

The screenshot shows the website interface for the 'Pays de la Loire' collaborative strategy space. At the top, there is a navigation bar with a search bar labeled 'Rechercher...', a utility icon, a grid icon, a plus sign, a notification bell, and a user profile picture. Below the navigation bar, there are menu items: 'Accueil', 'A propos', 'Mes espaces', 'Les documents par thématique', and 'Aide'. The main content area features a large header with the text 'PAYS DE LA LOIRE' and a map of France with the Pays de la Loire region highlighted in red. Below the header, there are several sections: 'Pays de la Loire - Présentation' with introductory text, 'Agenda' showing 'Aucun événement.', and 'Dernières actualités' with a photo of a meeting. The central part of the page is a grid of 15 thematic cards, each with an illustration and a title: 1 Offre d'accueil du jeune enfant, 2 Formation petite enfance, 3 Parentalité & centres sociaux, 4 Hébergement & logement, 5 Alimentation, 6 Santé, 7 Réussite scolaire, 8 Insertion des jeunes, 9 Sortants de l'ASE, 10 Parcours d'insertion, 11 Offre d'accompagnement, 12 Accès aux droits, 13 Formation travail social, 14 La participation, and 15 Engagement des entreprises. At the bottom, there is a section for 'Les documents par département'.

## Un changement de paradigme : l'espace collaboratif de la stratégie (3/3)

### L'espace collaboratif de la stratégie, c'est encore :

- Des outils de gestion de projet à disposition des animateurs régionaux
- Un outil pour élaborer d'ici l'été une feuille de route pour chaque chantier thématique dans chaque région
- Un appui de l'ANSA pour accompagner les acteurs dans l'appropriation de cet outil innovant

The screenshot shows a web interface for a collaborative workspace. At the top left is the logo for 'STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ'. A search bar with 'Rechercher...' is located at the top center. To the right are icons for settings, a grid, a plus sign, a notification bell with '4', and a user profile picture. Below this is a blue header with the title '1. Offre d'accueil du jeune enfant - Hauts-de-France' and a search bar 'Rechercher dans cet espace...'. A navigation menu includes 'Accueil', 'Annuaire de l'espace', 'Calendrier', 'Conversations', 'Documents', 'Travail Collaboratif', and 'Tâches'. Below the menu, it shows 'Groupe de Travail', 'Public', '8 participants', and a 'Voir plus' button. The main content area is divided into three columns: 'Présentation' with a welcome message and objectives, 'Derniers contenus' with a document 'Schéma départemental des services aux fami...' dated 12/02, and 'Planifications' with a '+ Planifier un événement' button. Below these are 'Dernières conversations' with a dropdown menu and filters for 'Toutes', 'Non lues', and 'Suivies', and 'Agenda' with 'Aucun événement.' and a '+ Ajouter un événement' button. A chat icon is visible in the bottom right corner.



## Point actualisé en ARA

**Dans l'attente de la nomination d'un haut-commissaire, une DRDJSCS missionnée par le préfet de région pour piloter la stratégie et assurer la coordination avec les autres services régionaux de l'Etat (DIRECCTE, DREAL, DRAC, DRAAF), Rectorats et ARS qui ont chacun désigné des référents régionaux transversaux**

- Réunion de lancement des travaux régionaux du 8 mars 2019
- Des animateurs et référents Etat/ARS désignés pour chacun des 15 GT, légitimés dans leur action par une lettre de mission

[..\..\Lutte contre la pauvreté. O. NOBLECOURT\Déclinaison en ARA\15 mesures régionales\2019-04-12\\_Tableau animateurs V18.docx](#)

### **Poursuite des travaux relatifs à l'animation régionale**

Une réunion de l'ensemble des animateurs, en présence des référents régionaux ETAT, est organisée par la DRDJCS le mercredi 22 mai matin afin :

- de faire le point sur l'état d'avancement des groupes de travail
- d'envisager collectivement les modalités et moyens permettant la participation des personnes bénéficiaires aux GT qui constitue un enjeu fort
- de préparer la seconde conférence régionale des acteurs prévue pour ARA le 12 juillet dans les locaux de l'ENS (Lyon 7°).

# SUIVI ET ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE, EXPÉRIMENTATIONS

## Fonds d'investissement social

### Les expérimentations du fonds d'investissement social

- Une gouvernance en cours de finalisation
- Rappel des quatre axes prévus par la stratégie
  - Favoriser le développement complet de l'enfant dès la petite enfance de 0 à 6 ans
  - Développer des dispositifs d'accompagnement éducatif renforcé jusqu'à 16 ans
  - Expérimenter de nouvelles modalités d'insertion et d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans
  - Des dispositifs favorisant l'accès aux droits et aux services
- Lancement des premiers appels à projets
  - Sur la garantie jeune : durée, portage et convergence des indemnités
    - Élaboration des cahiers des charges avec la DGEFP et la DARES avec l'appui du conseil scientifique de la stratégie
  - Sur la petite enfance : rédaction et lancement d'un appel à expérimentation avant l'été

### Le Conseil scientifique

- Le conseil scientifique est entré dans la phase opérationnelle de ses travaux
  - Constitution d'un groupe de travail sur le suivi des indicateurs de la stratégie et des indicateurs de la contractualisation en lien avec les enjeux d'évaluations *in-itinere* et *ex-post*
  - Participation au déploiement du fonds d'investissement social (rédaction des cahiers des charges, participation aux instances de sélection des lauréats)

## Suivi et évaluation de la stratégie

Des enjeux distincts mais complémentaires pour donner à voir de manière concrète l'action de l'Etat et celle des collectivités (en particulier les départements) en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté.

### Suivi de la mise en œuvre de la stratégie

- Se donner la capacité de monitorer la mise en œuvre de la stratégie, en mesurer l'atteinte d'objectifs de réalisation définis pour chaque mesure
- Mission confiée à la DITP pour accompagner l'équipe de la DIPLP et ses différents partenaires, dans l'élaboration d'outils de monitoring de la mise en œuvre

### Évaluation *in itinere*

- Des indicateurs de résultats à l'échelle de chaque engagement de la stratégie ont été définis avec le conseil scientifique de la stratégie.
- Une attention a été portée à ce que ces indicateurs soient le plus souvent possible départementalisables.
- Une contrainte temporelle s'exerce d'une part résultant des délais objectifs de mise en œuvre des mesures, et d'autres part des délais de disponibilité des mesures.
- Les modalités concrètes et la fréquence des remontées font l'objet de travaux avec le conseil scientifique.

### Évaluation *ex-post* de la stratégie

- Elle est confiée à France Stratégie
- Un comité d'évaluation doit être mis en place, très prochainement, dont le premier travail est d'établir les méthodes permettant de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

# Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

**Merci pour votre attention**

**Place aux échanges**